

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II
(RÈGLEMENT DE LA COMMISSION) (UE) N° 453/2010)

Version 1

Nom du produit COLLE THERMOFUSIBLE

Date de révision 04-mai-2015

Date de publication 04-mai-2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/du projet

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit COLLE THERMOFUSIBLE
CAS N° Non applicable
Numéro d'enregistrement REACH Information non disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé Adhésif
Usage déconseillé Information non disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Foshan Yide adhesive Ltd.
Adresse No.37, Guanglong Zone, Chencun Town, Shunde District, Fushan City
Code postal 528313
Téléphone +86-757-23302188-818
Fax +86-757-23336179
E-mail 13929181227@139.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+86-757-23302188

RUBRIQUE 2: Identification des risques

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Non classifié

Classification selon la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Non dangereux

2.2. Éléments d'étiquette

Symboles/pictogrammes Aucun
Terme d'avertissement Aucun
Mention de danger Non applicable
Mise en garde Non applicable

2.3. Autres risques

Information non disponible

RUBRIQUE 3: Composition/information sur les composants

3.1. Mélange

Appellation chimique	N° CE	N° CAS	Poids - %	Classification selon la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Résines de pétrole	265-116-8	64742-16-1	0-70	Non classifié	Non classifié
Acétate de vinyle, polymère avec éthane	607-457-0	24937-78-8	0-60	Non classifié	Non classifié
Cire de paraffine	165-154-4	64742-51-4	0-50	Non classifié	Non classifié

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseil généraux

Des soins médicaux immédiats ne sont pas requis. Si les symptômes persistent, appelez un médecin

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise, consultez un médecin

Contact cutané

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale

Contact avec les yeux

N'est pas un mode d'exposition probable

Ingestion

Rincer la bouche, consulter un médecin, ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre les incendies

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et au milieu environnant.

Moyens d'extinction non appropriés

Information non disponible

5.2. Risques particuliers résultant de la substance ou du mélange

Information non disponible

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre les incendies.

RUBRIQUE 6: Mesures en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers un endroit sûr

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

Éloigner toute source d'inflammation

Éviter le contact avec la peau, les yeux et l'inhalation de vapeurs

Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8

6.2. Précautions environnementales

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent être contenues

Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces confinés

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement et placer dans des récipients appropriés pour l'élimination

6.4. Référence aux autres sections

Voir Section 7 pour plus d'informations
 Voir section 8 pour plus d'informations
 Voir section 13 pour plus d'informations

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos
 Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements
 Ne pas manger, boire ou fumer durant l'utilisation de ce produit
 Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8

7.2. Conditions pour un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien aéré
 Conserver à l'abri de la chaleur, de toute étincelle, flamme ou source d'inflammation
 Stocker conformément à la réglementation nationale

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

En dehors des utilisations mentionnées dans la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/protection personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

Appellation chimique	Norvège	Royaume-Uni	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Résines de pétrole (CAS # : 64742-16-1)	-	-	TWA : 5 mg/m ₃ STEL : 10 mg/m ₃	TWA 5 mg/m ₃	-

Niveau sans effet dérivé (DNEL)

Information non disponible

Concentration estimée sans effet (PNEC)

Information non disponible

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques

Utiliser avec une ventilation locale par aspiration. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits confinés

Équipement de protection personnelle

Protection des yeux/du visage	Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale
Protection des mains	Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale
Protection de la peau et du corps	Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter tout rejet dans les égouts, le sol ou tout milieu aquatique

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Aspect	Solide
Couleur	Blanc
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Non spécifié
pH	Non spécifié
Point de fusion/point de congélation	Non spécifié
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition	Non spécifié

Point d'éclair	Non spécifié
Taux d'évaporation	Non spécifié
Inflammabilité (solide, gaz)	Non spécifié
Limite d'inflammabilité dans l'air	Non spécifié
Pression de vapeur	Non spécifié
Densité de vapeur	Non spécifié
Densité	Non spécifié
Densité relative	Non spécifié
Gravité spécifique	Non spécifié
Solubilité dans l'eau	Non spécifié
Coefficient de partage (LogPow)	Non spécifié
Température d'auto-inflammation	Non spécifié
Température de décomposition	Non spécifié
Viscosité cinématique	Non spécifié
Viscosité dynamique	Non spécifié
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés oxydantes	Non spécifié

9.2. Informations supplémentaires

Information non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Information non disponible

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans les conditions normales d'utilisation

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles

10.5. Substances incompatibles

Agents oxydants puissants. Acides puissants. Bases puissantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun dans les conditions normales d'utilisation

RUBRIQUE 11: Renseignements toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Appellation chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	DL50 par inhalation
Résines de pétrole (CAS # : 64742-16-1)	>5000 mg/kg	>2000 mg/kg	377.6 mg/L/1HR

Corrosion/irritation cutanée

Non irritant pour la peau

Lésion/irritation oculaire grave

Non irritant pour les yeux

Sensibilisation

Aucune réaction de sensibilisation observée

Mutagénicité des cellules germinales

Information non disponible

Cancérogénicité

Information non disponible

Reprotoxicité

Information non disponible

STOT - exposition unique

Information non disponible

STOT - exposition répétée

Information non disponible

Risque d'aspiration

Information non disponible

RUBRIQUE 12: Renseignements écologiques**12.1. Toxicité**

Information non disponible

12.2. Persistance et biodégradabilité

Information non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Information non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Information non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Informations sur les évaluations PBT/vPvB non disponibles car l'évaluation de la sécurité n'a pas été effectuée.

12.6. Autres effets indésirables

Information non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits non utilisés

L'élimination doit être effectuée en accord avec les lois et réglementations régionales, nationales et locales.

Emballages contaminés

L'élimination doit être effectuée en accord avec les lois et réglementations régionales, nationales et locales.

RUBRIQUE 14: Informations sur le transport**14.1 Numéro ONU**

Non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport

Non réglementé

14.3 Catégorie de danger

Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé

14.5 Risques environnementaux

Non applicable

14.6 Précautions particulières Information non disponible

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Règlements/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, santé et environnement

Union Européenne

Prendre note de la Directive 98/24/CE relative à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés aux agents chimiques sur le lieu de travail.

Prendre note de la Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre note de la Directive 92/85/CE relative à la protection des femmes enceintes et allaitantes au travail.

Inventaires internationaux

Composant	TSCA	DSL/NDSL	EINECS/ELINCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Résines de pétrole 64742-16-1 (0-70)	X	X	X	X	X	X	X	X
Acétate de vinyle, polymère avec éthane 24937-78-8 (0-60)	X	X	X	X	X	X	X	X
Cire de paraffine 64742-51-4 (0-50)	X	X	X	X	X	X	X	X

"-" Non répertorié

"X" Répertorié

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Information non disponible

RUBRIQUE 16: Informations supplémentaires

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de la Règlementation (CE) N° 1907/2006

Date de publication 04-mai-2015
Date de révision 04-mai-2015
Note de révision Non applicable

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

TWA - Moyenne temporelle pondérée

STEL - Limite d'exposition à court terme

Plafond- Valeur limite maximale

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b)

DSL/NDSL - Liste Intérieure des Substances/Liste Extérieure des Substances du Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ENCS - Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC -Inventaire des substances chimiques existantes de la Chine

KECL - Inventaire des substances chimiques et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

Texte complet des Phrases-H citées dans la section 3

Information non disponible

Texte complet des phrases-R citées dans les sections 2 et 3

Information non disponible

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche signalétique sont données en toute bonne foi et ont été établies sur la base de nos connaissances au moment de sa publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif afin que la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport et l'élimination soient effectués en toute sécurité, et ne doivent être considérées comme garantie ou spécification de qualité. Ces informations ne concernent que les matériaux spécifiquement désignés et, sauf indication contraire, peuvent ne plus être valides si le produit est combiné avec un autre produit ou procédé.

----- Fin de la fiche de données de sécurité -----